



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE		MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUES	
MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS			
Date : 16/06/2022		Heure : 16H00	
DESTINATAIRES		EXPEDITEUR	
<u>pour action</u> DD SIS DD-ARS SAMU DDSP Gendarmerie DMD CRS IA DDT DDCS Conseil général Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com	<u>pour information</u> MININT : COGIC PP : COZ PRIF	CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES	
		Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard) E-mail : defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr	

Objet : Mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : Arrêté inter préfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièce jointe : Carte de contournement de l'agglomération francilienne

Selon les prévisions d'Airparif, le niveau d'information et de recommandation de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne pour l'ozone devrait être dépassé le **vendredi 17 juin 2022** avec un maximum compris entre $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et $210 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le samedi 18/06/22:

Dégradation

En conséquence, et afin de limiter l'émission du polluant dans l'atmosphère, le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris **recommande les mesures suivantes :**

Mesures applicables aux usagers de la route :

Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Ile-de-France :

- à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.

Recommandations comportementales :

- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.) ;
- Différer les déplacements sur l'Ile-de-France ;
- Respecter les conseils de conduite apaisée ;
- Eviter l'utilisation de bois de chauffage individuel ;
- Suspendre le brûlage de déchets verts ;
- Emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun ;
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.) ;
- Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les poids lourds en transit dont le PTAC excède 3.5 tonnes.

Pour les populations vulnérables et sensibles :

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégiez les activités modérées.
- Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, Insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
- Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Pour la population générale :

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

Des informations sur les niveaux de pollution sont disponibles sur le site www.airparif.asso.fr

Enfin, il est rappelé que conformément aux termes de l'arrêté, les recommandations sanitaires peuvent être consultées sur le site Internet de l'ARS d'Ile de France <http://www.ars.iledefrance.sante.fr>

ANNEXE

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution

